



LA TRAME VERTE & BLEUE EN BASSE-NORMANDIE



PRÉFET
DE LA RÉGION
BASSE-NORMANDIE



RÉGION BASSE
NORMANDIE

l'Europe
s'engage
en
Basse-Normandie
avec le FEDER



Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) :
un nouvel outil pour l'aménagement des territoires

Réunion n°4

Comité Régional Trame Verte et Bleue
18 avril 2014



Jean-Karl DESCHAMPS

Premier Vice-Président du Conseil régional en charge de
l'Aménagement du territoire et du Développement durable



*Bocage à Teurthéville @
Roméo India*



Patrick AMOUSSOU ADEBLE

Secrétaire Général aux Affaires Régionales
de Basse-Normandie



*Bocage à Teurthéville @
Roméo India*

Le programme de la réunion

Présentation des modifications suite à la consultation et à l'enquête publique

14h45

1. Bilan de la consultation et conclusions de l'enquête publique

15h15

2. Modifications apportées au SRCE

16h00

3. Approbation du SRCE et perspectives de mise en œuvre

Un temps d'échanges après chaque séquence

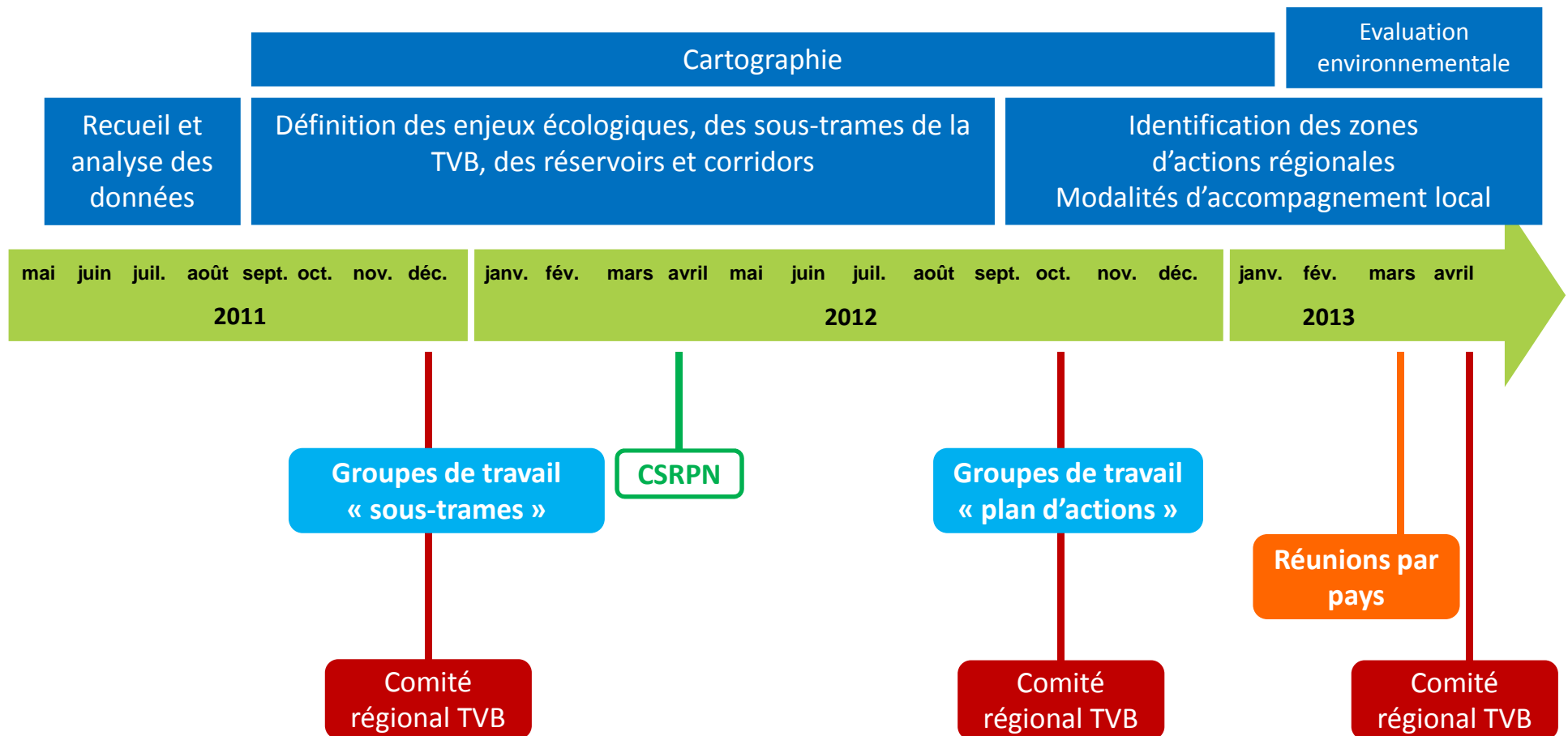


1

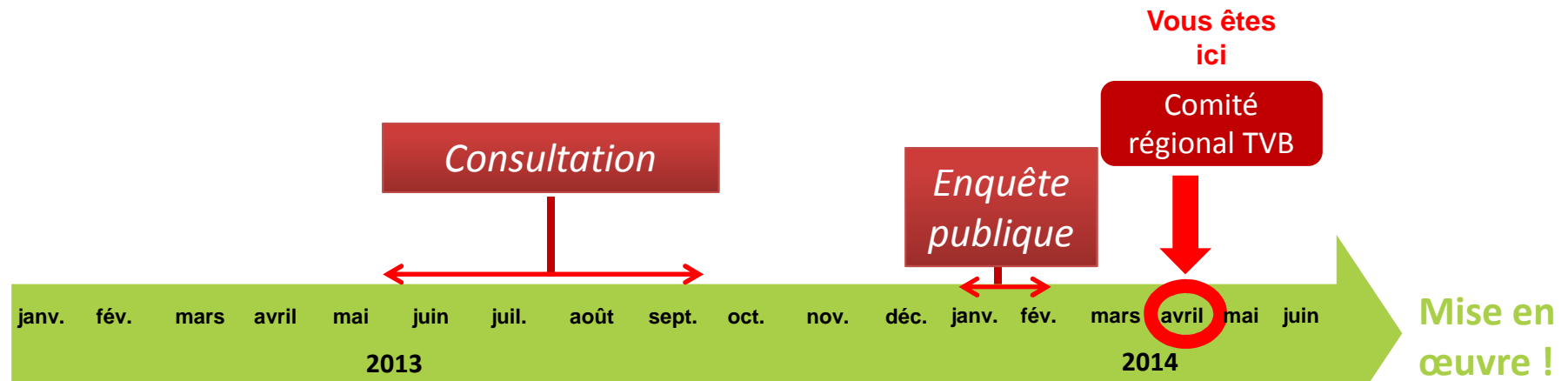
Bilan de la consultation et conclusions de l'enquête publique



Pour mémoire : calendrier d'élaboration



Calendrier : les étapes de consultation



CSRPN

Adoption par délibération du Conseil régional et par arrêté du Préfet de région



La phase de consultation

Les consultations réglementaires

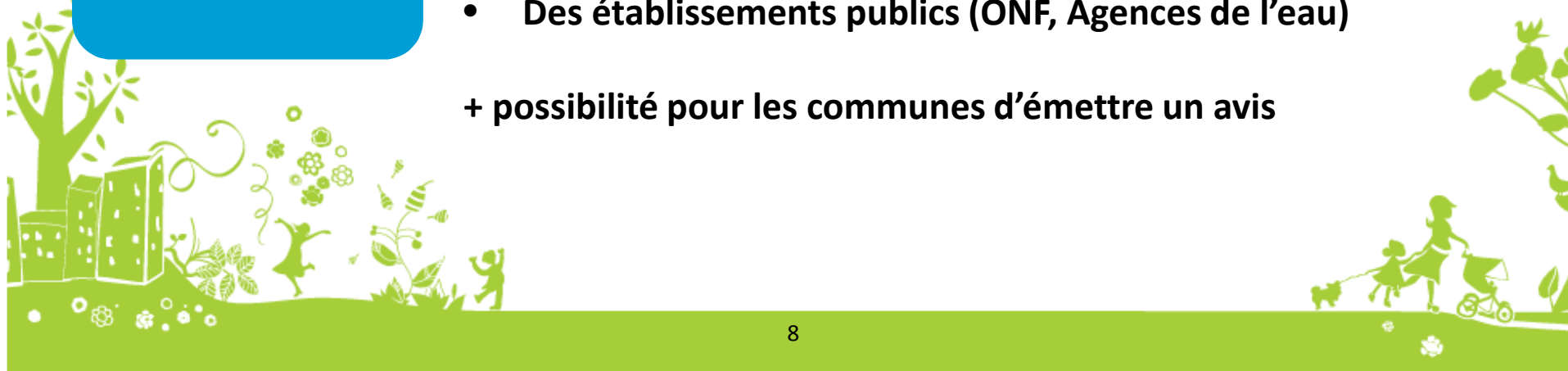
- L'Autorité Environnementale
- Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- Les Conseils Généraux
- Les Parcs Naturels Régionaux
- Les intercommunalités

+ envoi aux communes pour information

Les consultations élargies

- Les syndicats mixtes de SCOT
- Des chambres consulaires (CRAN, CDA, CRPF, CRP)
- Les CLE des SAGE
- Des établissements publics (ONF, Agences de l'eau)

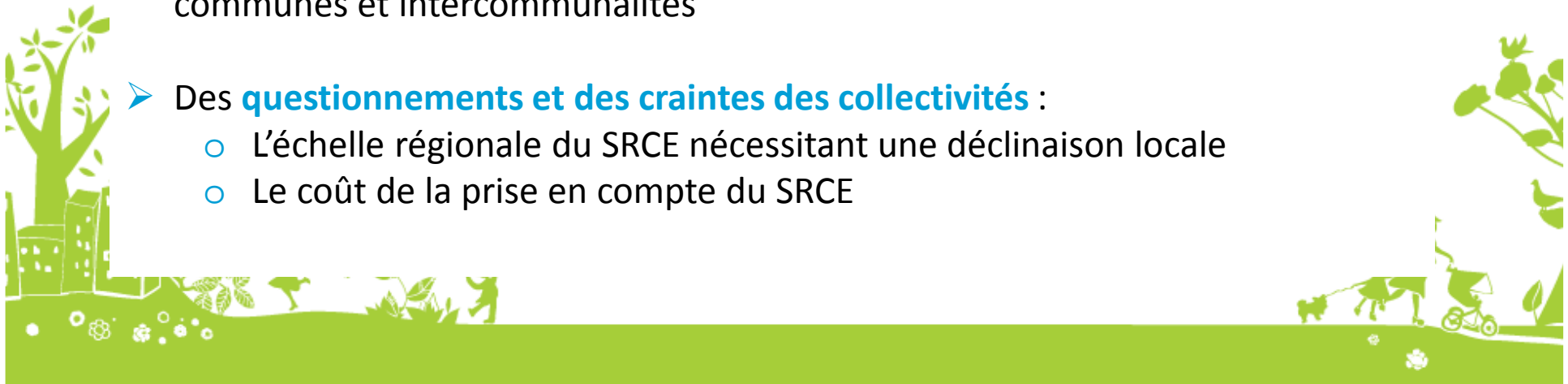
+ possibilité pour les communes d'émettre un avis



Le bilan de la consultation

- Une consultation d'une durée de 3 mois, prolongée en raison de la période estivale : du 21 mai au 30 septembre 2013
- Un total de **67 avis** sur les 1 975 structures consultées dont **43 avis** parmi les 132 consultations réglementaires
- Une **diversité d'avis** :
 - 23 avis favorables
 - 13 avis favorables avec réserves ou observations
 - 3 abstentions
 - **28 avis défavorables**
- Un **avis réputé favorable** en l'absence de réponse mais **faible mobilisation** des communes et intercommunalités
- Des **questionnements et des craintes des collectivités** :
 - L'échelle régionale du SRCE nécessitant une déclinaison locale
 - Le coût de la prise en compte du SRCE

36 avis
favorables



Les autres consultations

- Un avis du **Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)** : 26 juin 2013
- L'avis de **l'Autorité Environnementale** portant sur le rapport présentant l'évaluation environnementale du SRCE : 4 septembre 2013



La phase d'enquête publique

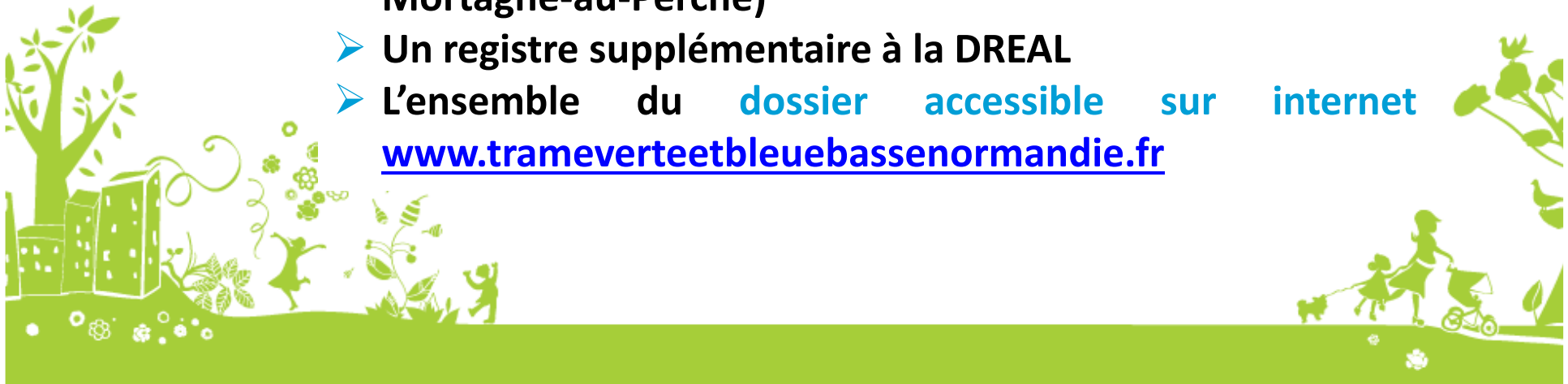
Dates

- Du 7 janvier au 10 février 2014

Une commission d'enquête
de 3 commissaires

Modalités d'organisation

- Affichage de l'avis d'enquête publique dans chaque CdC
- Permanences dans les 11 mairies des chefs-lieux d'arrondissement (Caen, Alençon, Saint-Lô, Cherbourg, Coutances, Avranches, Lisieux, Bayeux, Vire, Argentan, Mortagne-au-Perche)
- Un registre supplémentaire à la DREAL
- L'ensemble du dossier accessible sur internet www.trameverteetbleuebassenormandie.fr



Le bilan de l'enquête publique

- Un total de **56 observations** recueillies
- Aucune remarque visant à remettre en cause les objectifs et le contenu du projet de SRCE
- Une **diversité d'avis** mais **deux principales catégories** d'observations :
 - Des observations émanant des représentants de la profession agricole, réservés sur l'utilisation qui pourrait être faite du futur SRCE
 - Des observations émanant des opposants au projet du centre d'enfouissement de déchets ultimes à Nonant-le-Pin
- Le **rapport** de la commission d'enquête **remis le 25 mars 2014**



Les conclusions de la commission d'enquête

Un avis favorable

Assorti de 4 recommandations

Poursuivre l'effort d'information et de concertation, y compris auprès du monde agricole

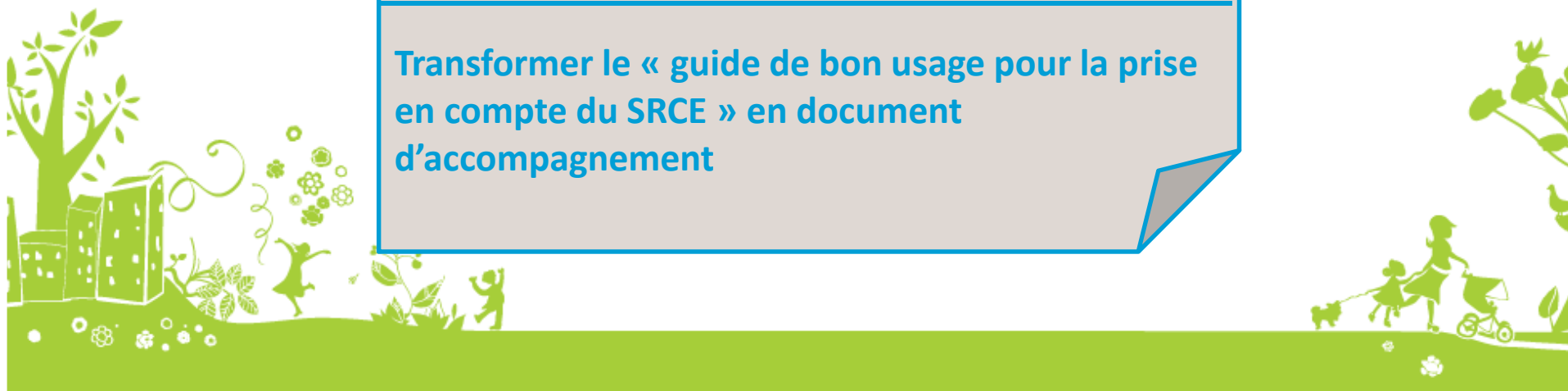
Affiner les indicateurs de suivi du SRCE

... Travail préalable de définition d'un état de référence

... Précisions sur les indicateurs opérationnels

Définir la taille de la maille bocagère à l'échelle locale

Transformer le « guide de bon usage pour la prise en compte du SRCE » en document d'accompagnement





Des questions ?

2

Modifications apportées au SRCE



Prise en compte des avis de la consultation

De nombreuses remarques qui font évoluer le document :

Un bilan de la consultation répondant à chaque observation



Des **compléments ou des clarifications** sur :

- Les impacts du SRCE sur les collectivités
- Les parties relatives aux projets d'aménagement, aux études d'impact et aux mesures compensatoires
- La cartographie (zones de plaine, points de conflit sur cours d'eau, ...)



Des **précisions** apportées sur :

- Le contenu des fiches Pays
- Les liens avec le PPRDF (contribution du CRPF)
- La priorisation des actions prioritaires
- Les outils mobilisables par les différents acteurs

Un **vade-mecum renommé** en « Guide de bon usage pour la prise en compte du SRCE » et **placé en annexe** du SRCE

Prise en compte de l'avis du CSRPN

- Un **avis favorable** assorti de **2 réserves** sur la légende des cartes :
 - Remplacer dans la notion de plaine cultivée par « secteurs à biodiversité de plaine »
 - Remplacer la notion de corridor peu fonctionnel par « corridor à efficacité croissante »

Et de **2 recommandations** :

- Placer la création d'un observatoire régional de la biodiversité comme un enjeu prioritaire
- Faire le lien entre la cartographie bas-normande et celle des régions limitrophes

- Des **modifications** ont été apportées **au projet de SRCE** pour prendre en compte cet avis

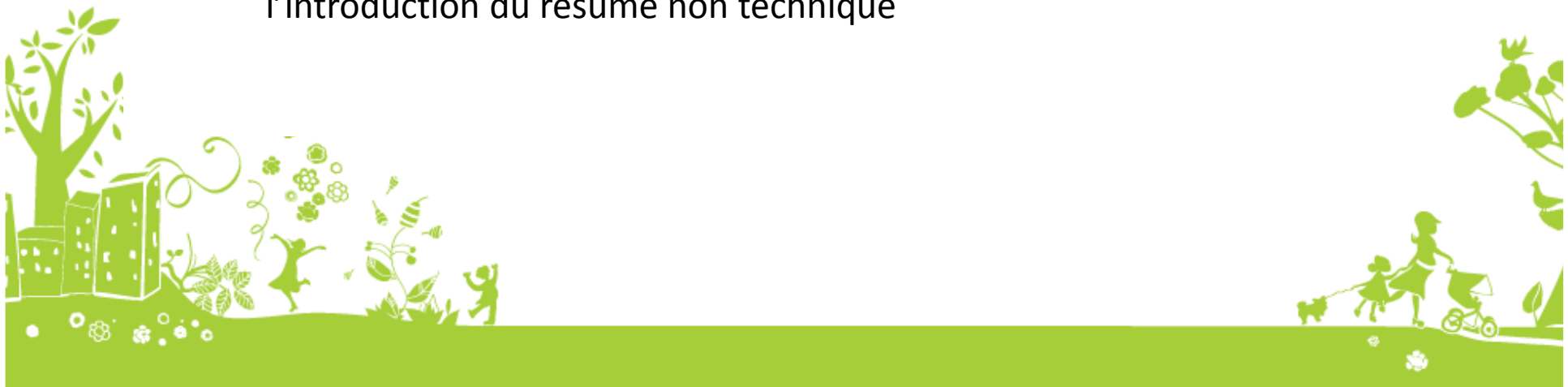


L'avis de l'Autorité Environnementale

- Un **avis favorable** :
 - « Claire et lisible, l'évaluation environnementale du SRCE est proportionnée aux enjeux de ce type de document et permet de vérifier que le SRCE a des incidences positives ou neutres sur l'ensemble des dimensions environnementales »

- Une **évaluation des incidences Natura 2000** par famille de sites « de bonne qualité »

- **2 remarques** qui ont donné lieu à des corrections dans le SRCE :
 - Quelques incohérences relevées
 - Un besoin d'ajout de quelques mots sur la raison d'être du SRCE dans l'introduction du résumé non technique



Prise en compte des résultats de l'enquête publique

1

La transformation du « Guide de bon usage pour la prise en compte du SRCE » en **document d'accompagnement**

2

Des **précisions** apportées au **plan d'actions stratégique** sur les actions de formation et sur les modalités de travail pour le suivi-évaluation

3

Des **actualisations, clarifications** et **reformulations**, notamment sur la maille bocagère à l'échelle locale

Recommandations de la commission d'enquête

Observations du public et/ou **recommandations**





Des questions ?

3

Approbation du SRCE et perspectives de mise en œuvre



Les dernières étapes d'approbation du SRCE

3 étapes finales

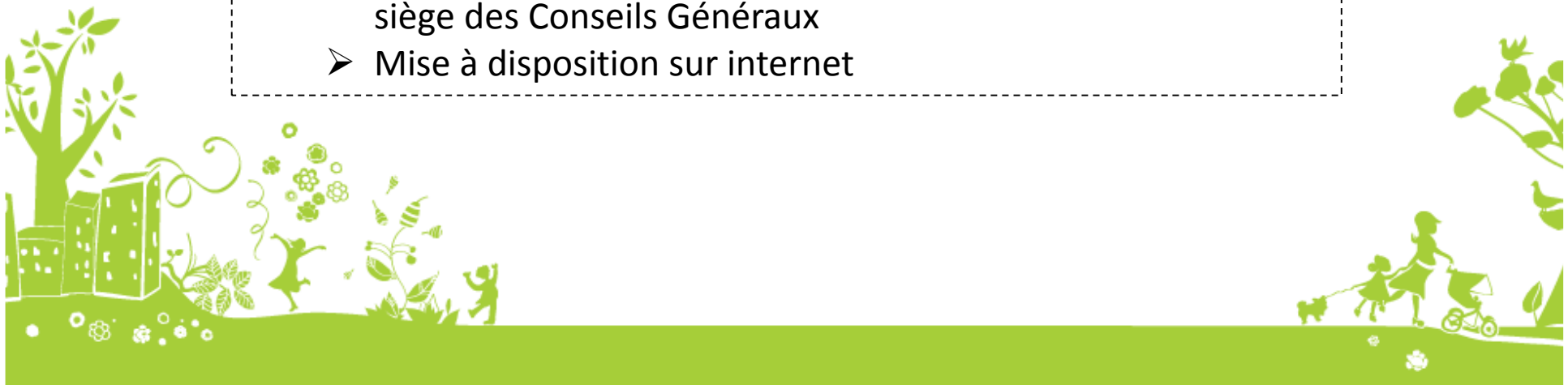
**Assemblée
Plénière du
CESER**
16 juin 2014

**Assemblée Plénière
du Conseil Régional**
26 et 27 juin 2014

**Arrêté du Préfet
de région**
Juillet 2014

Version finale du SRCE :

- Consultable dans les préfectures, au Conseil Régional et au siège des Conseils Généraux
- Mise à disposition sur internet



Les documents approuvés

Le SRCE



- Un **rapport** contenant :
 - Le diagnostic du territoire et l'identification des enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques
 - La description des composantes de la Trame verte et bleue régionale
 - Le plan d'actions stratégique
 - Le dispositif de suivi et d'évaluation
 - L'annexe présentant les fiches par Pays
- **L'atlas cartographique** à l'échelle régionale au 1/100 000^{ème}
- **Le résumé non technique**
 - La déclaration environnementale
 - Le rapport présentant **l'évaluation environnementale** du SRCE

Un document
d'accompagnement non
approuvé (non
opposable)



Le **guide de bon usage** pour la prise
en compte du SRCE

Les premières étapes de la mise en œuvre du SRCE

Suivi de la mise en œuvre du SRCE et de l'évolution des continuités écologiques régionales

Objectif : rendre le dispositif de suivi-évaluation rapidement opérationnel après l'approbation du schéma

Actions :

- Etablir un état zéro des indicateurs retenus
- Préciser les modalités de calcul des indicateurs et la structure de référence



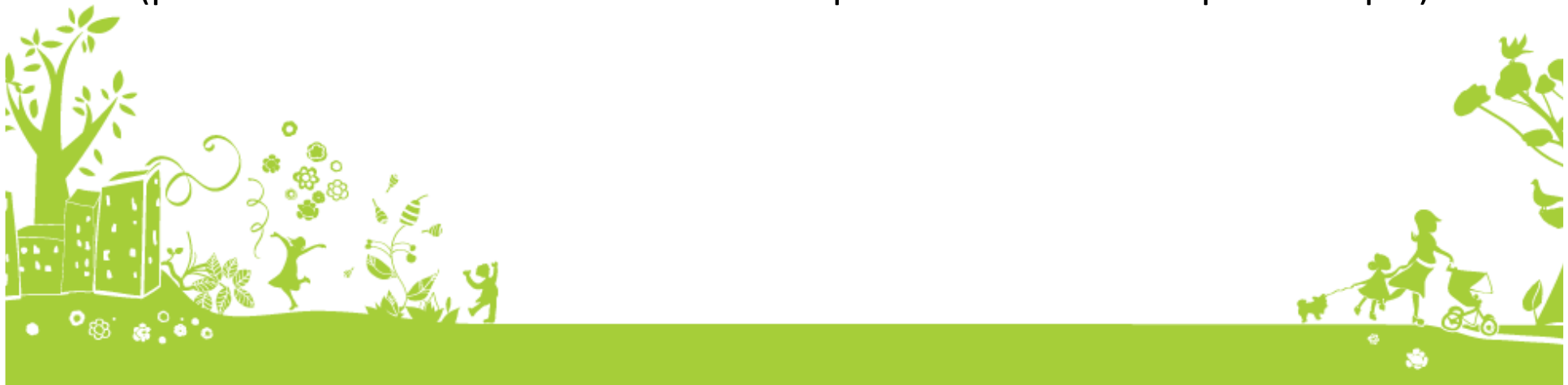
Les premières étapes de la mise en œuvre du SRCE

Renforcer la formation, l'information et la sensibilisation des acteurs du territoire

Objectif : *favoriser l'appropriation des enjeux par les acteurs concernés pour faciliter la mise en œuvre du schéma*

Actions :

- Poursuivre les actions de formation et de sensibilisation des animateurs et techniciens en charge des documents d'urbanisme
- Mettre en place des démarches spécifiques pour les différents acteurs (partenariat à construire avec le CNFPT pour les collectivités par exemple)





Des questions ?



LA TRAME VERTE & BLEUE EN BASSE-NORMANDIE



PRÉFET
DE LA RÉGION
BASSE-NORMANDIE



RÉGION BASSE
NORMANDIE



Merci pour votre attention